

DELIBERATION DU BUREAU

N°2025-12/80B

Objet : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	10
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	8	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 novembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Il est proposé au Bureau de renouveler la ligne de trésorerie pour une durée d'un an afin de gérer ses avances de trésorerie.

La Banque Postale a fait une proposition pour un montant de 1 000 000,00€ aux conditions ci-dessous :

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 0.960 % l'an*
	Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts
	En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 20 Janvier 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 000,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114

Commission de non-utilisation

0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1.

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard

3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Modalités de contractualisation**LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

« **ACCEPTE** de renouveler auprès de La Banque Postale la ligne de trésorerie pour une durée maximum de 364 jours et un montant de 1 000 000,00 € aux conditions présentées ;

« **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir ;

« **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des échéances seront prévus aux budgets de la collectivité.

« **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

